

(N° 134.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 AOUT 1909.

Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1909.

(Voir les nos 4, 142 et 236, session de 1908-1909, de la Chambre des Représentants ; — 121, même session, du Sénat.)

Présents : MM. BOËL, Vice-Président ; J. VANDENPEEREBOOM et le Baron ANCION, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes ayant été transmis au Sénat à la fin de la session, votre Commission a exclusivement examiné si les crédits sollicités sont nécessaires pour assurer la bonne marche des services.

Cette constatation ayant été faite, votre Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
Baron ANCION.

Le Président,
G. BOËL.